



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **13 mai 2019**

Délibération n° 2019-3515

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : Grand projet de Ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Acquisition foncière - Individualisation partielle d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 23 avril 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 15 mai 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mme Frier, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burrucand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinez, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, MM. Huguet, Jeandin, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mmes Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Berra (pouvoir à M. Guillard), Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mmes Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), Servien (pouvoir à M. Crimier), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Passi.

Conseil du 13 mai 2019**Délibération n° 2019-3515**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Rillieux la Pape

objet : **Grand projet de Ville (GPV) Ville nouvelle de Rillieux la Pape - Opération d'aménagement centre-ville - Acquisition foncière - Individualisation partielle d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 16 avril 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Rillieux la Pape - GPV Ville nouvelle fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La Ville nouvelle de Rillieux la Pape a été retenue, le 15 décembre 2014, par le conseil d'administration de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) comme priorité nationale du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

Par délibération n° 2018-3249 du 10 décembre 2018, le Conseil de la Métropole a approuvé le bilan de la concertation préalable, qui fut lancée par la délibération du Conseil n° 2018-2850 du 25 juin 2018. Il a également décidé d'engager la procédure de consultation d'aménageurs pour la réalisation de l'opération.

II - Les enjeux du renouvellement urbain

La convention ANRU 1 est intervenue principalement sur la partie est de la Ville nouvelle (quartiers Semailles, Bottet-Verchères et Velette).

L'action des collectivités et des partenaires sur le temps de la 2^{ème} convention NPNRU se focalise, entre autres, sur le secteur du Bottet pour le confortement de la centralité de la ville, pour concevoir un véritable centre-ville avec l'ensemble des fonctions culturelles, commerciales et administratives.

Les objectifs poursuivis à travers l'opération :

- offrir une diversité d'offre d'habitat,
- structurer et développer l'offre commerciale et de service,
- améliorer le maillage viaire,
- désenclaver les équipements.

III - La stratégie foncière

La mise en œuvre du projet de renouvellement urbain nécessite la maîtrise foncière de l'emprise du périmètre de l'opération, constituée, notamment, du magasin Carrefour Market.

Un accord amiable a, d'ores et déjà, été trouvé avec l'enseigne à 2 000 000 €, non assujéti à la TVA. La libération du site par Carrefour Market interviendra fin 2020, préalablement à la réitération de l'acte de vente.

Il sera proposé, dans le cadre de la consultation, pour la désignation de l'aménageur que ce dernier acquiert le bien au prix d'acquisition par la Métropole.

Les frais de notaires sont estimés à 24 000 € pour cette acquisition.

Pour réaliser cette acquisition foncière, une individualisation d'autorisation de programme partielle est sollicitée pour un montant de 2 024 000 € TTC ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition foncière du magasin Carrefour Market dans le cadre de l'opération d'aménagement centre-ville à Rillieux la Pape.

2° - Décide l'individualisation partielle de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 2 024 000 € TTC en dépenses, en 2020, à la charge du budget principal, sur l'opération n° OP17O7104.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2019.